

La reliure à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale vue à travers le prisme administratif
Bookbinding at the Library of the National Assembly From an Administrative Perspective
La encuadernación en la Biblioteca de la Asamblea Nacional, vista a través del lente administrativo

Gaston Bernier

Volume 52, Number 4, October–December 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1029340ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1029340ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bernier, G. (2006). La reliure à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale vue à travers le prisme administratif. *Documentation et bibliothèques*, 52(4), 263–269. <https://doi.org/10.7202/1029340ar>

Article abstract

The administrative aspects of bookbinding have never been given serious consideration or study in librarianship. The author examines four issues related to bookbinding at the Library of the National Assembly of Québec; they can easily be applied to other libraries. He describes the evolution of costs, the bookbinding policies (for example, the binding of all documents), the unavailability of volumes while they are at the bookbinder, and the selection of binders.

La reliure à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale vue à travers le prisme administratif*

GASTON BERNIER

bgaston1@globetrotter.net

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

La reliure, comme préoccupation d'ordre administratif, n'est pas un sujet d'observation ou d'étude courant en territoire bibliothéconomique. L'auteur s'attarde ici à quatre thèmes reliés à la fonction de la reliure au sein de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale québécoise, mais que l'on pourrait appliquer à d'autres établissements documentaires. Il en décrit les coûts d'une décennie à l'autre, les politiques suivies (par exemple, le tout-à-la-reliure), les périodes d'indisponibilité des volumes confiés aux ateliers et, enfin, les critères à la base du choix des relieurs.

Bookbinding at the Library of the National Assembly From an Administrative Perspective

The administrative aspects of bookbinding have never been given serious consideration or study in librarianship. The author examines four issues related to bookbinding at the Library of the National Assembly of Québec; they can easily be applied to other libraries. He describes the evolution of costs, the bookbinding policies (for example, the binding of all documents), the unavailability of volumes while they are at the bookbinder, and the selection of binders.

La encuadernación en la Biblioteca de la Asamblea Nacional, vista a través del lente administrativo

La encuadernación, como preocupación administrativa, no siempre es un tema de observación o estudio en la biblioteconomía. El autor se detiene en cuatro temas relacionados a la función de la encuadernación en la Biblioteca de la Asamblea Nacional de Quebec, pero que se podrían aplicar en otros establecimientos dedicados a la documentación. Describe, además, los costos de la encuadernación de un decenio al otro, las políticas seguidas (por ejemplo, "enviar todo a encuadernar"), los periodos de indisponibilidad de los volúmenes confiados a talleres y, finalmente, los factores que influyen en la elección de esta técnica.

ON POURRAIT CROIRE QUE les bibliothécaires et les relieurs sont des cousins germains très près les uns des autres. L'auteur de l'article intitulé «*Bookbinding*», publié dans l'*Encyclopedia of Library History*, affirme que la reliure constituait une partie intégrale de l'histoire des bibliothèques¹. Il est vrai qu'un lexique² portant sur 3 400 mots reliés à l'information documentaire, et publié à Montréal en 1986, alignait 48 notions propres au domaine. Il faut dire aussi que les bibliothèques présentent souvent à la population des expositions de reliure d'art. Malheureusement, ces points de contact ne semblent pas faire tache d'encre. Des revues de bibliothéconomie, le *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* ou *Documentation et bibliothèques (DB)*, entre autres, ont accordé très peu de place à la reliure par le passé³. Tout récemment encore, à l'occasion de la publication d'un numéro spécial sur les métiers du livre, daté d'avril-juin 2005, *Documentation et bibliothèques* n'a pas réussi à inclure de texte sur le sujet. Le même écart existe, à vue de nez, au niveau international. La reliure semble un champ laissé en jachère par la Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA) : pas un seul texte sur le sujet parmi les 500 qui sont signalés et reproduits sur le cédérom *En français à l'IFLA... 1997-2004* (Paris: Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation, 2005).

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, de son côté, a également entretenu des relations distantes avec la fonction de la reliure. Il a sans doute fallu, d'une année à l'autre, en défendre la ligne budgétaire mais, rétrospectivement, on ne semble pas s'être beaucoup attardé aux pratiques suivies ni à leur évolution, et encore moins à l'importance relative de la reliure selon les époques et les contextes. On glisse, à l'occasion, sur le sujet, surtout dans les rapports annuels, mais la récolte d'articles qu'on aimerait trouver dans le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*

1. Sally Grauer, dans *Encyclopedia of Library History* (Edited by Wayne A. Wiegand and Donald G. Davis, Jr.) New York: Garland, 1994, p. 83.
2. Lexique d'information documentaire = Lexicon... / Claude-André Bonin... Montréal: CBPQ, 1986.
3. Entre 1956 et 1982, trois articles du *BBF* sur un total de 1535 ont porté sur la reliure (*Index du Bulletin... 1956-1982*, établi par Bruno Carbone, Villeurbanne: ENSB, 1983). Les tables alphabétiques de *Documentation et bibliothèques* et du *Bulletin de l'ACBLF* qui l'a précédé ne signalent qu'un article sur le sujet entre 1955 et 2002.

* Une première version de ce texte a été publiée dans le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 34, n° 3-4, novembre 2005, p. 23-26.

(BBAN), publié depuis les années 1970, est encore plus décevante que celle faite dans le BBF ou dans DB. Le monde de la documentation fait pourtant appel aux relieurs. On affirme même que leur apport était essentiel au XIX^e siècle et dans la plus grande partie du XX^e.

La bibliothèque parlementaire québécoise a été mise sur pied en 1802. Aussi, les archives et les documents administratifs accumulés sont-ils révélateurs de quelques phénomènes relatifs aux pratiques en matière de reliure (tâches des imprimeries ou des journaux au départ, choix des ateliers, exigences), de leur justification, des astreintes (transport, délais), des coûts et même de la rareté de l'équipement et du matériel (cuir, feuilles d'or, colle, etc.).

Un survol de la documentation (archives, crédits budgétaires, rapports annuels) relative à la reliure au sein de la bibliothèque de la représentation nationale révèle un certain nombre d'éléments intéressants tombant dans l'orbe administratif⁴ : coûts relatifs ou absolus de la reliure, pratiques ou politiques suivies par les autorités, délais entre l'expédition des volumes aux ateliers et leur mise à la disposition des lecteurs et, enfin, procédures de sélection des entreprises appelées à réaliser les contrats.

Remarque préliminaire

Avant d'aborder ces sujets, il convient de faire quelques distinctions et de fixer des repères historiques, car parler de reliure pour une période de 200 ans cache bien des réalités différentes. Il est probable qu'on faisait des travaux de reliure sous le Régime français (réparation ou restauration), mais les premiers appareils de reliure arrivèrent après la Conquête. Depuis le XV^e siècle, les livres étaient vendus en liasse ou en cahiers cousus entourés d'une feuille de papier, tantôt ordinaire, tantôt marbré⁵, c'est-à-dire sous un habillage des plus rudimentaires. Aussi, les bibliothèques commandaient-elles d'emblée une première reliure. Depuis belle lurette, les livres sont vendus reliés, soit avec une couverture rigide, soit sous une forme souple. La pratique remonterait à William Pickering, éditeur britannique qui, en 1822, décida de couvrir d'un tissu les livres mis sur le marché et d'en inscrire le titre au dos⁶. On peut supposer que cette façon de faire explique, en 1940, la réponse de G.É. Marquis, dixième conservateur depuis 1829, à une entreprise de reliure en lice à ce moment-là : « Depuis le mois de juin dernier, nous ne recevons

plus de livres de France [...]. Quant aux livres anglais, ils nous sont toujours livrés reliés⁷. » Quand il sera question plus bas de reliure ou de travaux de reliure, il faudra comprendre qu'il s'agit tantôt de donner une première protection à des volumes en feuilles — c'était souvent le cas au XIX^e siècle —, tantôt d'en donner une plus solide⁸ à des volumes mis sur le marché sous une présentation matérielle souple⁹.

Il s'impose également de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la reliure destinée aux bibliothèques laurentiennes, par opposition à la reliure artisanale ou même à la reliure industrielle. Les entreprises tournées vers les besoins des bibliothèques sont apparues en Amérique du Nord au XX^e siècle, plus précisément après la Première Guerre mondiale¹⁰. En 1937, l'État québécois autorisa, par arrêté en conseil, la création d'une école orientée vers une formation d'artisans relieurs propre à répondre aux besoins des bibliothèques¹¹. Mais des relieurs exerçaient déjà leur art aux États-Unis, au Canada et au Québec¹² à l'époque de la Conquête. Durant les années 1800, les tâches de reliure furent confiées à des imprimeurs ou à des libraires¹³. Ainsi a-t-on pu écrire, à propos de John Neilson : « [...] il vend toutes sortes d'articles de bureau [...], de livres [...] en plus de relier des volumes pour ses clients. Il alimente les principales bibliothèques, y compris celle de l'Assemblée¹⁴... » Par la suite, des entreprises spécialisées ont été créées, tant dans la capitale qu'à Montréal ou en province. En 1881, on comptait 19 ateliers répartis dans cinq villes et, à Montréal, 260 employés y travaillaient¹⁵. Les ateliers mis sur pied au cours des deux derniers siècles portaient les noms de Beaudoin, Dorion, Robitaille, L. G. Chabot, Au Vêtement du livre¹⁶, etc., et la Bibliothèque des

4. Les personnes intéressées à entreprendre une recherche semblable pourront s'inspirer de l'article suivant, même s'il débordé du cadre adopté ici : Betty Jane Dillon, « Binding procedures and programs in libraries », *Encyclopedia of Library and Information Science*, vol. 2, New York : Marcel Dekker, 1969, p. 513-536.
5. Giles Barber, « La reliure », dans *Histoire de l'édition française*, tome II, Paris : Promodis, 1984, p. 171.
6. Sally Grauer, *loc. cit.*, p. 84.

7. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 1.1, lettre datée du 18 novembre 1940.
8. Le bibliothécaire William Winder écrit en 1848 : « La reliure des livres français qu'on a fait venir [...] ayant été trouvée inférieure [...] une reliure d'une meilleure qualité a été substituée, à une légère augmentation de dépenses... » *Journaux*, 1849, p. 5.
9. Quand Jean-Charles Bonenfant écrit : « dans une bibliothèque, où l'on trouve un nombre considérable d'ouvrages français vendus non reliés, la reliure faite à l'extérieur peut ralentir la mise des livres au service du public » (*Annuaire du Québec*, 1968-1969, p. 367), il veut dire que le volume n'a pas de reliure rigide. De même, on devine une réalité identique quand le prédécesseur de Bonenfant écrit aux Éditions Variétés, à qui la Bibliothèque prêtait des volumes qu'on republiait : « Je reçois [...] deux exemplaires de : Les faux monnayeurs [...]. Je recevrai avec plaisir le même ouvrage relié » (Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Marquis, dossier 3.6, lettre datée du 2 novembre 1944).
10. Sally Grauer, *loc. cit.*, p. 84.
11. Jacqueline Hallé, « La reliure au Québec », *Le Journal ARQ*, printemps 1992, p. 35.
12. Selon Réjean Lemoine, Joseph Bargeas, originaire de Limoges, exerça le métier à Montréal à la fin du Régime français et à Québec entre 1766 et 1774, c'est-à-dire avant la naissance des institutions parlementaires (*L'histoire de la culture et de l'imprimé ; hommage à Claude Galarneau*, sous la direction d'Yvan Lamonde et Gilles Gallichan. Sainte-Foy : PUL, 1996, p. 170).
13. Patricia Lockhart Fleming, « La reliure », *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*, vol. 1 : *Des débuts à 1840*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 115-118 ; « Les métiers de la reliure », *Histoire...*, vol. II : *De 1840 à 1918*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2005, p. 104-109.
14. John Hare et Jean-Pierre Wallot, dans *Histoire du livre et de l'imprimé*, vol. 1, *op. cit.*, p. 80.
15. Patricia Lockhart Fleming, « Les métiers de la reliure », *loc. cit.*, p. 107.
16. Ursule Turmel, « Le relieur artisan à Québec », *Cap-aux-Diamants*, n° 63, automne 2000, p. 21.

parlementaires leur a, pour la plupart, confié des travaux. Des formules plus traditionnelles persistaient en parallèle: par exemple, les journaux *Le Soleil* et *L'Action catholique* de même que certaines communautés religieuses possédaient leur propre service de reliure¹⁷. Comme on le verra ci-après, le travail de reliure à la Bibliothèque de l'Assemblée aura été confiée, au cours des ans, à des imprimeurs-relieurs, à des relieurs artisans et à des entreprises spécialisées.

Pratiques ou politiques

La reliure systématique et automatique des volumes achetés par la Bibliothèque était encore une pratique généralisée vers 1960. Les abonnés de l'époque disposaient d'une collection reliée sous couverture rigide dans une très grande proportion. Tous les volumes ou à peu près étaient confiés aux ateliers après leur catalogage et avant leur mise en rayon. Aussi les « Que sais-je? » ou la collection « Idées », reçus sous des atours légers, étaient-ils habillés selon un même modèle. Cette reliure d'office des nouveaux achats a été remise en question en 1971. Une note interne contient cette phrase on ne peut plus explicite: « [Nous] ne pouvons nous permettre de maintenir le principe — idéal bien sûr — voulant que tout volume, parce qu'il est à la fois de nature périssable et permanente, soit relié »; et la nouvelle orientation suit: « aucun volume ne sera relié à moins qu'il y ait nécessité, soit en raison de son utilisation, soit en raison de sa nature¹⁸ ». Les auteurs y alignent par la suite les titres à négliger, les volumes ayant déjà une couverture souple, et ceux à faire relire.

En 1943, la même pratique encore en vigueur 30 ans plus tard, est illustrée par G. É. Marquis. On vient d'acheter une vingtaine de volumes en espagnol à la demande du Cercle Cervantes de Québec et Marquis écrit au président de l'organisme: « Avant d'être mis à la disposition du public, ces volumes, maintenant catalogués et classifiés, devront être envoyés à l'atelier de reliure¹⁹... » Il poursuit en faisant part du délai d'attente inévitable. Quelques années plus tôt, en 1936, Paul Dupays adresse, de l'Alliance française de Londres, sept volumes à titre gracieux à la Bibliothèque et Marquis, le 14 août, en accuse réception, remercie le donateur et poursuit: « Vos volumes vont être reliés incessamment et placés sur les rayons²⁰. » Dans un courrier ultérieur et à la suite d'un don de quatre volumes cette fois, Dupays demande à Marquis de prier le relieur « de garder intacte la couverture de papier à l'intérieur de la reliure²¹ ». L'année précé-

dente, un citoyen de Montréal, E. A. René de Coteret, avait fait lui aussi un don et le conservateur avait décrit la même procédure²².

Au cours du XIX^e siècle, la reliure des volumes de lecture publique s'imposait en raison des pratiques éditoriales. Comme on l'a déjà mentionné, les éditeurs vendaient des volumes en liasses ou des livres en feuilles et à peine enveloppés d'un papier ou d'une toile rudimentaire, souvent sans lettrage et sans identification complète²³. Dans les circonstances, on comprendra la nécessité de la reliure préalable à la mise à disposition. Au XIX^e siècle, le gouvernement britannique fit de nombreux dons aux bibliothèques parlementaires du Bas et du Haut-Canada à la suite des incendies de 1849 et de 1854. Or les autorités faisaient relire les volumes outre-mer avant de les expédier de ce côté-ci de l'Atlantique. Le bibliothécaire Alpheus Todd décrivait, en 1856, une telle façon de procéder à la suite d'une mission européenne: « Les livres achetés à Londres et Paris ont tous été solidement reliés à des prix très modérés; et la plus grande partie de ces livres sont arrivés soit à Toronto, soit à New York²⁴. » À la Bibliothèque Saint-Sulpice, on ne procédait pas autrement pour les livres distribués dans le commerce: on avait en France un relieur attitré après 1914 et le travail devait y être fait autant que possible²⁵. Marcel Lajeunesse observe, de son côté, que la reliure des livres importés par les sulpiciens dans la première moitié du XIX^e siècle était déjà faite à Paris²⁶. Les publications parlementaires britanniques, procès-verbaux, comptes rendus ou documents proprement dits, étaient adressées aux bibliothèques sous un habillage rudimentaire et il fallait, en toute logique, les faire relire rapidement si l'on ne voulait pas en égarer des fascicules²⁷. À la suite d'une mission spéciale d'Arthur Dansereau en Europe, suivant de peu l'incendie du parlement et de la bibliothèque, l'Assemblée s'était portée acquéreur de près de 5 000 volumes, dont une grande partie de documents parlementaires britanniques non reliés²⁸. L'histoire a conservé en mémoire la pratique nouvelle du libraire Édouard-Raymond Fabre qui, dans le deuxième quart du XIX^e siècle, avait mis sur pied un atelier et reliait les volumes en feuilles qu'il importait de France²⁹. Le souci d'obtenir une reliure rapide, inévitable dans ces cas, s'impose également quand il s'agit de journaux et de revues.

22. *Ibid.*, dossier 1.8, lettre datée du 11 septembre.

23. Sally Grauer, *loc. cit.*, p. 84.

24. Journaux de l'Assemblée..., 1856, p. 16.

25. Jean-René Lassonde, *La Bibliothèque Saint-Sulpice 1910-1931*. Montréal: BNQ, 2001, p. 145 et 199.

26. Lecture publique et culture au Québec, XIX^e et XX^e siècle. Sainte-Foy: PUQ, 2004, p. 62.

27. Le 21 mai 1851, l'Assemblée approuve la soumission de Armour et Ramsay, libraires à Montréal, pour la reliure des *Journaux de la Chambre des communes*, etc. *Journaux...*, vol. 10, 1851.

28. Rapport annuel du bibliothécaire 1885-1886, dans *Journaux*, 1886, p. 11.

29. Jean-Louis Roy, *Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien, 1799-1854*. Montréal: Hurtubise HMH, 1974, p. 93-94.

17. *Ibid.*

18. Notes préliminaires concernant la politique de la reliure.

19. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 3.5, lettre de G. É. Marquis, datée du 2 novembre 1943 et adressée à J. Robert Kaine.

20. *Ibid.*, dossier 1.10.

21. *Ibid.*, lettre datée du 30 décembre 1936.

En somme, la reliure rigide s'est imposée au départ en raison de la présentation sommaire des imprimés, des besoins liés à la conservation, de la rareté de la documentation³⁰ et, sans doute, du matériel sur le marché. Aussi, le milieu a-t-il généralisé la reliure à la quasi-totalité des acquisitions jusqu'à la deuxième moitié du xx^e siècle, même si les reliures brochées ou collées étaient apparues entre-temps.

Coûts

Le « tout-à-la-reliure » pratiqué au cours du premier siècle et demi de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a évolué vers une pratique sélective sous la pression des coûts, lesquels étaient fonction de la croissance du nombre de titres publiés et achetés. Afin de prendre la mesure des frais de reliure à travers les ans, on retiendra trois moments : le xix^e siècle, les décennies de 1910 à 1940 et, enfin, la période qui suit la mise sur pied d'un atelier de reliure en 1965.

À première vue, les données relatives aux dépenses de reliure durant les années 1800 sont rares et de nature très générale. Mais quelques remarques ou témoignages montrent leur importance. En 1862, le bibliothécaire écrit, après avoir noté que la publication d'une importante série du Bureau impérial des brevets était terminée : « *La reliure de cet immense ouvrage, quoique faite aux conditions les plus économiques, a coûté cependant bien cher, et a nécessairement eu l'effet de réduire considérablement les fonds destinés à l'achat de livres*³¹. » Une note antérieure laisse deviner l'ampleur des coûts par le besoin ressenti de faire appel à des exemples étrangers : « *Les ordres que j'ai donnés pour la reliure [...] sont les mêmes que ceux qui ont été donnés par la Bibliothèque du Congrès et autres institutions semblables*³²... » Ces passages, pas très précis, donnent néanmoins une idée générale de la situation.

La charge financière de la reliure est beaucoup plus facile à mesurer pour les années 1910 à 1940. Pendant cette période, on lui consacre une ligne budgétaire dans les comptes publics de l'État et les chiffres sont élevés. Les dépenses à ce titre oscillent, au cours d'une douzaine d'années choisies au hasard, de 9 à 22 % des crédits totaux de la Bibliothèque. Le plus haut pourcentage est observé au cours de l'exercice de 1923-1924 (4 722 \$, sur des crédits de 21 600 \$) et le plus bas, en 1935-1936 (2 784 \$ sur 30 463 \$). Des chiffres de l'exercice budgétaire 1936-1937 permettent de comparer le montant consacré à l'achat des livres (6 454 \$) et celui destiné à leur habillement (2 784 \$)³³.

Au juger, la situation d'ensemble était à peu près la même au cours de l'exercice de 1959-1960. À titre de comparaison, en 1964, le *Library Binding Institute* des États-Unis (devenu organisme international par la suite), après étude, en était venu à l'observation que les crédits réservés à la reliure dans les bibliothèques d'enseignement et de lecture publique représentaient environ 10 % des sommes allouées aux abonnements et à l'acquisition de livres³⁴. Les dépenses de la bibliothèque des parlementaires étaient donc très élevées en matière de reliure durant ces quatre décennies.

Le poids relatif de l'entreprise de reliure, dans la première partie du xx^e siècle, pourrait être établi en le comparant aux dépenses enregistrées plus récemment. Pour leur part, les autorités revinrent souvent sur ce type de dépense pendant la décennie 1930. Deux listes précisent qu'il en coûtait 10 \$ pour relier des journaux et, en moyenne, 5 ou 6 \$ pour les revues, en 1934³⁵. Au printemps de 1935, l'orateur T.D. Bouchard aurait acheté environ 1 000 volumes : une dépense de 1 980 \$ à laquelle il fallut ajouter 2 100 \$ pour la reliure³⁶. La même année, dans son rapport annuel, le conservateur notait que la reliure obérait les crédits et il illustrait ainsi son observation : « *Certains journaux [...] dont l'abonnement varie entre 5 et 12 \$, forment, à la fin de l'année, six gros volumes dont la reliure de chacun s'élève à 12 \$, soit, pour un seul journal, de 77 à 84 \$ par année*³⁷. » Plus tard, G.É. Marquis décrira la même situation lors d'une causerie prononcée à Québec³⁸. Dans le rapport de 1935, les affirmations percutantes ne manquent pas : « [...] il faut accorder les deux tiers de cette somme de 8 000 \$ [les crédits pour l'exercice] pour la reliure, qui coûte d'ordinaire deux fois plus que pour l'achat des livres brochés [...] la reliure d'un journal coûte parfois dix fois plus que son abonnement » ; « [...] il en coûte plus cher pour faire relier livres, journaux et revues que pour l'achat de ces [...] publications³⁹ ». Un tableau annexé⁴⁰ à une lettre de Marquis à Hector Laferté, en février 1942, fait état d'abonnements s'élevant à 80 \$ et de coûts afférents de reliure de 750 \$. René Garneau, un haut fonctionnaire et auteur de « *Projet de réorganisation technique* », fit des observations identiques : « *Les disponibilités annuelles [...] se sont élevées, en 1932-1933, jusqu'à 16 000 \$ par an, répartis également entre les achats et la reliure. En 1933-1934, elles se totalisaient à 8 000 \$, soit 5 000 \$ pour la reliure et 3 000 \$ pour les achats. En 1938-1939, on a prévu 8 700 \$, soit 4 200 \$ pour les achats*

30. On devait adopter les prémisses des professionnels de la reliure : « *Le livre qui doit servir au public doit être d'une extrême solidité, parce que celui-ci ne s'engage pas à toujours le respecter* ». Jacques Blanchet, *Essai sur la reliure et les relieurs*. Huntingdon : *La Gazette de Valleyfield*, 1947, p. 32.

31. Journaux de l'Assemblée..., 1863 (12 février 1863), p. 11.

32. *Ibid.*, 1856, p. 15.

33. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 1.1, note datée du 18 février 1937.

34. Betty Jane Dillon, « Binding procedures... », *loc. cit.*, p. 513.

35. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 1.1. Les listes suivent une lettre de Marquis à Hector Laferté datée du 19 novembre 1934.

36. *Ibid.*, dossier 1.1, note non datée classée au début du dossier.

37. Rapport du bibliothécaire, 1935, p. 4.

38. G.É. Marquis, *La Bibliothèque... : son passé, son présent, son avenir*. Québec, 1946, p. 20.

39. Livres achetés et dons reçus en 1939.

40. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 1.2, tableau joint à la lettre datée du 16 février 1942.

et 4 500 \$ pour la reliure⁴¹. » Il semble que les coûts en la matière aient légèrement fléchi, vers 1950, à la suite de l'adoption de nouveaux types de reliure⁴². De nos jours, ce sont les frais de transport qui semblent prendre le relais⁴³.

Devant la part importante des crédits alloués à la reliure, les autorités élaborèrent une solution de rechange: la mise en place d'un atelier intérieur. G.É. Marquis en lança l'idée, en 1940, afin qu'on puisse y faire avant tout des travaux de réparation⁴⁴. La reliure n'en continua pas moins de phagocytter les sommes mises à la disposition de la Bibliothèque à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Les montants alloués à la reliure pour les exercices 1964-1965 et 1965-1966 s'élevèrent à 9 000 et à 11 000 \$, et ceux destinés à l'achat de la documentation, à 24 000 \$ et à 34 000 \$⁴⁵. La proportion observée était sans commune mesure avec celle notée au même moment aux États-Unis. Aussi mit-on sur pied un atelier, en 1965, afin d'épargner les crédits, mais aussi de réduire les délais d'indisponibilité des volumes. Au premier titre, Jean-Charles Bonenfant, à ce moment-là directeur, souligna dans son rapport pour l'année 1966 que l'atelier avait déjà permis de faire des économies considérables⁴⁶. En 1983-1984, l'atelier coûta 58 000 \$ en salaires et en matériel. On donna sans doute quelques travaux à des entreprises extérieures. Bref, on peut évaluer des dépenses de l'ordre de 63 000 \$ sur des crédits de 2 900 000 \$, soit environ 2,2 %. Par rapport au passé, il semble donc que la reliure ait perdu de l'importance du point de vue pécuniaire tout au moins, surtout si l'on retient qu'elle engouffrait entre 9 et 22 % des crédits de la Bibliothèque entre 1910 et 1940.

Le recrutement d'un relieur et l'établissement d'un atelier sur place avaient connu au moins deux tentatives antérieurement. Au XIX^e siècle, en 1845, le comité permanent de la Bibliothèque avait approuvé le recrutement d'une personne⁴⁷. Au début des années 1960, on ne sait trop comment, un relieur, Yvon Massenat, semble avoir déménagé son équipement dans des locaux de la Bibliothèque et y avoir travaillé à forfait. On conserve encore aujourd'hui des factures présentées à l'Assemblée⁴⁸. La situation de Massenat était si nouvelle qu'on lit, dans le compte rendu intégral des débats, les paroles prononcées par le

président Richard Hyde, au moment de l'étude des crédits alloués à la Bibliothèque: « *On m'informe qu'il y a un employé, ce n'est pas un employé, mais il y a un homme qui travaille presque à plein temps à la Bibliothèque, qui fait la reliure. Il est payé à tant la pièce*⁴⁹. » En 1965, Massenat, malade, proposa à la Bibliothèque d'acheter son équipement, mais les archives restent silencieuses sur la décision qui fut prise.

Délais

Un troisième élément important qui ressort de la consultation des archives est l'inévitable laps de temps nécessaire au transport et aux diverses manipulations. Comme on l'a vu plus haut, le conservateur en poste, en 1943, informait un abonné que des volumes reçus et catalogués seraient mis à disposition après cinq semaines. Mais il est des cas plus exemplaires ou plus pathétiques. À la mi-juin 1946, on expédiait des volumes à Blanche Dion (Saint-Gervais) pour fin de reliure, travail qui ne sera terminé qu'à la fin d'octobre; les volumes furent réceptionnés à la Bibliothèque vers le 8 novembre⁵⁰. Bref, quatre mois et demi. En février 1947, la Bibliothèque confie la reliure de deux caisses de volumes à un atelier de Montréal. Cinq mois plus tard, le conservateur écrit et demande où en est rendu le travail. Les volumes furent expédiés à la Bibliothèque dans les jours qui ont suivi⁵¹. À la mi-octobre de la même année, on fait parvenir 300 volumes à Blanche Dion. Le 1^{er} février 1948, cette dernière laisse savoir au conservateur que la reliure sera faite à la fin de mars ou au début d'avril. Ce qui signifie encore un délai d'attente du même ordre⁵². Un autre échange, entre les mêmes correspondants, en 1949, révèle que des livres livrés en juillet seraient retournés à la Bibliothèque « *avant les vacances des Fêtes*⁵³ ». C'est dire que les volumes, souvent les plus récents, étaient inaccessibles au lectorat pendant plusieurs semaines. G.É. Marquis, dans sa réponse à un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture qui voulait que l'on prêtât une collection à l'École des arts domestiques, va même préciser: « [...] *nous avons la série [...], mais elle est rendue chez notre relieur. Dès quelle sera de retour, dans six mois ou un an [...] je me ferai un plaisir*⁵⁴... »

Les relieurs, surtout ceux des petites entreprises, alléguèrent de nombreux motifs pour expliquer les délais: le cumul des métiers (Blanche Dion faisaient également de la couture), le transport des volumes (on comptait sur un transporteur qui oubliait, qui se frappait à un bureau fermé, qui ajournait son voyage en raison du mauvais temps), des malheurs (décès dans

41. Bibliothèque du Parlement: projet de réorganisation technique, mars 1940, p. 5.

42. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 5.4, lettre datée du 10 septembre 1950 adressée à G.É. Marquis par la relieuse Blanche Dion.

43. Denis Vaugeois écrit: « *Dans quel monde vivons-nous? Le transport d'un livre coûte beaucoup plus que sa préparation et son impression.* » *L'amour du livre; l'édition au Québec*. Québec: Septentrion, 2005, p. 171.

44. Lettre datée du 7 octobre 1940 et adressée à Ivan-E. Vallée du ministère des Travaux publics. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 3.8.

45. Journal des débats: crédits, 24 mars 1965, 67-68.

46. « Rapport annuel 1966 », dans *Journal des débats*, 2 décembre 1966, p. 30.

47. Debates of the Legislative assembly of United Canada..., vol. IV, part II, 1844-1845, p. 2296.

48. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Bonenfant, dossier 6.6.

49. Journal des débats; crédits, 24 mars 1965, p. 67-68.

50. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 3.11, lettre du 15 juin 1946; 4.1, lettre du 8 novembre 1946.

51. *Ibid.*, dossier 4.3, correspondance classée à la date du 21 juin 1947.

52. *Ibid.*, dossier 4.5.

53. *Ibid.*, dossier 4.10, lettre datée du 11 décembre 1949 adressée au bibliothécaire.

54. *Ibid.*, dossier 3.10, lettre datée du 29 mars 1946.

la famille) ou des événements heureux (mariage dans une famille, en 1946), un déménagement d'atelier en 1955, des difficultés d'approvisionnement en matériel (caractères, en 1939; livrets d'or, en 1946; cuir, en 1947) ou même le va-et-vient du sceau de la Bibliothèque⁵⁵ d'une entreprise à l'autre (de 1955 à 1957 en particulier). Par ailleurs, à la Bibliothèque, on attendait qu'une caisse soit remplie avant de l'expédier. En somme, la reliure confiée à des ateliers privés prolongeait l'indisponibilité des volumes.

La mise sur pied d'un atelier, en 1965, aurait corrigé la situation et les nombreux aléas observés. Jean-Charles Bonenfant écrivait, trois ou quatre ans plus tard, que l'atelier « *permet d'accélérer considérablement la reliure des périodiques et, dans certains cas, de placer sur les rayons des ouvrages français non reliés peu de temps après leur acquisition*⁵⁶ ». Chose sûre, la proximité de l'atelier rendait possible les coups d'accélérateur et le peaufinage rapide d'un document objet d'une cure de rajeunissement. Encore de nos jours, les lecteurs profitent, si l'on peut dire, des courtes périodes où des volumes à réparer sont retirés et c'est sans doute le cas dans toutes les bibliothèques qui possèdent un service interne.

Sélection des entreprises

Quand on jette un regard sur la répartition des travaux de reliure d'une bibliothèque sur une période de 200 ans, on pense sans trop de difficultés aux choix que les administrateurs ont été appelés à faire.

Les relieurs et les entreprises mises à contribution par la Bibliothèque du parlement, depuis sa création, ont été nombreuses: L'Action sociale (1940-1946), les libraires Armour et Ramsay (1851), Atelier de l'Hôpital Saint-François-d'Assise (1984-1986), Au vestement du livre (1948-1967), Vianney Bélanger (1945-1948), Alphonse Bérubé (1940), Bonhomme et Blanchet (1945-1950), Jacques Blanchet (1983), Jos Caron (1915-1939), L. G. Chabot (1939-1967), Pierre-Édouard Desbarats (vers 1804)⁵⁷, Marie-Blanche Dion (1938-1954), C. A. Dorion & fils (1938), Louis Grypinich (1954-1966), Imprimerie Yamaska (1935), Victor Lafrance (1909-1925), Lalonde & Ladouceur (1947), Marcel Lavigne (1947), John Neilson (vers 1804)⁵⁸, Gaudias Poitras (1909-1925), Reliure moderne (1947), Reliure économique (1953), Reliure Préfontaine-Thiébaud (1961-1969), Reliure Travaction (1984-1986), Émile Robitaille (1941), journal *Le Soleil* (1932-1936). On peut supposer qu'on pourrait allonger la liste et préciser les années de chalandage. On notera la présence de relieurs reconnus avant tout comme des artistes (Blanchet,

Grypinich, Lafrance) et une entreprise qui se spécialisait dans la reliure industrielle (Au vestement...).

Les critères à l'origine des choix faits par les autorités sont multiples, d'autant plus que la période observée a l'empan de deux siècles. La recherche de reliures pour leur solidité fait souvent surface. Par exemple, G.É. Marquis écrit à Jacques Blanchet, en 1950: « *Nos livres circulent constamment et il faut qu'ils soit reliés à toute épreuve*⁵⁹. » Le prix est également considéré, mais il ne semble pas toujours être un facteur essentiel. Tout de même, en 1850, la Bibliothèque accordait un contrat de reliure de documents parlementaires britanniques à Armour et Ramsay: ils étaient les plus bas soumissionnaires⁶⁰. On a même composé assez facilement avec les délais tout en souhaitant les réduire au minimum.

Les travaux de reliure à la bibliothèque des parlementaires relèvent depuis toujours de la compétence de ses responsables successifs. Mais il y perce, au cours du xx^e siècle, un relent d'interventionnisme du milieu politique. Au départ, il semble clair que les bibliothécaires avaient la haute main sur le domaine. Un comité recommandait, en 1845, que le bibliothécaire « *be empowered [...] to employ a person to bind any books that may require it*⁶¹ ». En 1850, on reprend sensiblement la même résolution: « *[...] that the Librarians of the Two Houses be empowered to call for Tenders for the Binding*⁶²... » Précédemment, Augustin Jourdain, écrivain et bibliothécaire du Conseil législatif, avait dressé une liste de ses tâches et Gilles Gallichan note: « *Le bibliothécaire devait aussi "porter un soin particulier à la présentation des livres", c'est-à-dire s'assurer de leur état physique, les faire relier ou réparer au besoin*⁶³. » En 1907, la Commission de régie interne avait demandé à l'orateur de « *donner le patronage des impressions [...] aux journaux: Le Canada, Le Soleil, Le Daily Telegraph*⁶⁴ ». Il n'est pas clair si la demande incluait la reliure, mais avec le temps, les interventions du milieu politique se sont « impatronisées » et ont débordé sur le domaine. Jean-Guy Pelletier avait constaté à la suite d'un premier dépouillement des archives de G.É. Marquis: « *... à chaque changement de gouvernement, Marquis demande rituellement au nouveau premier ministre ou au nouvel orateur: "À qui dois-je confier la reliure et le marquage au sceau [...]?" Sous les libéraux [...], c'est Le Soleil, qui [ensuite] perd le contrat sous Duplessis*⁶⁵. » Il identifie d'ailleurs une relieuse de Saint-Gervais (Bellechasse) qui a obtenu de petits contrats à partir de 1938 et dont les archives

55. *Ibid.*, Fonds Bonenfant, dossier 5.19, correspondance avec Louis Grypinich.

56. « La Bibliothèque de la Législature », *Annuaire du Québec, 1968-1969*, p. 367.

57. Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*. Sillery: Septentrion, 1991, p. 243-244.

58. *Ibid.*

59. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 5.4, lettre datée du 17 juillet 1950.

60. Journaux, 1851, p. ...

61. *Debates of the Legislative assembly...*, vol. IV, part II, 1845, p. 2296.

62. *Ibid.*, vol. IX, part II, 1850, p. 1606.

63. Gilles Gallichan, *op. cit.*, p. 285.

64. Archives de l'Assemblée nationale (ANQ-CDSA 501719). Procès-verbaux de la Commission de l'économie interne..., 15 mars 1907, p. (166).

65. Association québécoise d'histoire politique. *Bulletin*, vol. 2, n° 3, hiver 1994, p. 41.

du conservateur contiennent une abondante et savoureuse correspondance.

Blanche Dion a obtenu des commandes de reliure sous les gouvernements de l'Union nationale (1936-1939 et après 1945) et sous le gouvernement libéral (1939-1944). Sa candidature fut tour à tour appuyée par les députés, par les orateurs et par les premiers ministres des deux partis. Louis Grypinich a eu des contrats avant et après 1960. Chose intéressante, qui dénote sans doute un changement dans les pratiques politiques: le dossier Grypinich (dossier 5.19), dans les archives de Jean-Charles Bonenfant, ne porte aucune mention de ses protecteurs. Or le relieur lui-même possède une lettre à l'en-tête du ministère du Travail, datée du 29 octobre 1953, et signée Antonio Barrette. Ce dernier y écrit: «[...] j'ai fait une forte recommandation auprès de M. J.-C. Bonenfant.» De son côté, ce dernier, le 5 janvier suivant, accuse réception d'une lettre du relieur de Joliette, en date du 30 décembre, et annonce que «M. Taché m'a [...] demandé de vous confier quelques contrats [...] au cours de l'année 1954» (archives de Louis Grypinich). On était plus direct, d'habitude. En 1939, le premier ministre Adélard Godbout avait écrit à G.É. Marquis: «Auriez-vous l'obligeance de répartir vos travaux de reliure comme suit: 1/2 au Soleil, 1/4 à L'Action Catholique, 1/8 à C.A. Dorion & fils, 1/8 à M. Alphonse Bérubé⁶⁶.» Dix mois plus tard, un relieur attiré meurt et Godbout s'adresse de nouveau au bibliothécaire: «[...] je serais heureux que vous puissiez accorder à monsieur Émile Robitaille, imprimeur-reliure [...] la partie que recevait [...] Bérubé⁶⁷.» Le président Alexandre Taché réprimandait même Marquis, en 1948, car il aurait fait faire de la reliure par Vianney Bélanger, pourtant agréé par le Service général des achats: «À l'avenir, veuillez ne confier aucun document ou volume pour reliure à qui que ce soit sans une recommandation écrite de ma part⁶⁸.» En février 1953, Bonenfant accuse réception d'une lettre de recommandation en faveur de Ferdinand Langlois (Valcartier) et ayant transité par le bureau du président de l'Assemblée. La lettre, au timbre de l'Union nationale, est signée par l'organisateur en chef pour le «comté» de Québec⁶⁹. Ces quelques exemples montrent combien était ancrée, et pour tout dire normale, la pratique de ce qu'on a appelé le «patronage». G.-É. Marquis en a bien résumé la pratique: «Notre Bibliothèque relève, au point de vue administratif, de l'orateur [...]. Quant à ce qui regarde les achats et les abonnements, ainsi que la reliure, c'est le conservateur qui en a le contrôle⁷⁰», étant entendu que «contrôle», au sens français du mot, n'est pas «maîtrise» ni direction.

Conclusion

Cette période de 200 ans qu'a connue la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, même survolée, révèle quelques faits d'importance. D'abord, «l'emballage» rudimentaire des imprimés du XIX^e siècle a débouché sur un «tout-à-la-reliure» quasi intégral. Puis, comme cette pratique occasionnait des dépenses qui dépassaient, à un moment donné, le coût d'achat de la documentation elle-même, on l'a abandonnée. Enfin, la période d'inaccessibilité aux volumes qui étaient acheminés à un atelier extérieur, situé ou à Québec ou à Montréal, pouvait être de 20 à 25 semaines. Aussi la question préoccupa-t-elle les bibliothécaires. Au titre de la répartition des travaux entre les entreprises, le long terme masque les passe-droits dus à la conjoncture politique ou administrative, mais la reliure de la bibliothèque en fut un enjeu partisan.

De nombreux autres thèmes pourraient être creusés ou étudiés en relation avec le secteur de la reliure: la place hiérarchique du service mis sur pied dans les années 1960, sa localisation physique et sa superficie, l'équipement, la formation des artisans recrutés ou leur provenance et les procédures élaborées. Si l'on veut aborder les facteurs «externes», on pensera à la généralisation du livre de poche, à la désacralisation du livre lui-même, à la publication et à la réédition rendues faciles, à la diversification des supports et ses conséquences sur la reliure, à la multiplication de la documentation électronique, etc.

Il est à souhaiter que d'autres chercheurs, étudiants, retraités dilettantes, se penchent sur la reliure dans les bibliothèques québécoises centenaires ou bicentenaires. Jusqu'à maintenant, le domaine est demeuré en friche: personne, dans les universités québécoises et dans les bibliothèques de lecture au long passé, ne s'est hasardé à y jeter un regard synthétique et rétrospectif. Or on peut supposer que les archives de tels établissements conservent de riches dossiers qui permettraient d'éclairer un passé que l'on est porté à négliger, à révéler le bon sens sinon les talents des pionniers ou des prédécesseurs et à donner à la profession ou aux professions sinon des raisons de fierté, du moins des racines professionnelles.

En ce qui a trait à la reliure, on voudrait bien identifier une martingale à des problèmes conjoncturels ou circonstanciels. La reliure lambda de la documentation mise à la disposition du lectorat public perd de son caractère obligatoire depuis quelques lustres et cette évolution se poursuivra inexorablement. Le livre lui aussi a cessé d'être un objet de culte, même si la lecture reste ou devrait rester une activité populaire et universelle, et même si la bibliophilie et les belles reliures continuent d'inspirer nombre d'amateurs et de passionnés. ●

66. Archives de l'Assemblée nationale. Fonds Marquis, dossier 1.1, lettre du 6 décembre 1939.

67. *Ibid.*, lettre datée du 23 octobre 1940.

68. *Ibid.*, dossier 1.3, lettre datée du 12 février 1948.

69. *Ibid.*, Fonds Bonenfant, dossier 1.2.1, lettre du 5 février 1953.

70. *Ibid.*, Fonds Marquis, dossier 4.1, lettre à l'ambassade de France, 18 septembre 1946.